



Lasne nature

Bulletin trimestriel
de l'a.s.b.l. "Lasne Nature"
Banque : 001-2326233-55
Bureau de distribution : 1380 Lasne

Siège social et rédaction
12, rue du Mouton - B-1380 Lasne
Tél. et Fax : 02/ 633 27 64 - www.lasne-nature.be
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Trottoirs ou parkings, il faut choisir

Nous avons plus d'une fois déploré, dans ce bulletin, que bon nombre de nos trottoirs se transforment régulièrement en parking.



Cette situation n'est pas acceptable, puisqu'elle met à mal les efforts que font certains pour se déplacer à pied, si possible en sécurité, sur un trottoir quand il en existe un. Que dire des enfants qui se rendent à l'école, par exemple, des mamans avec une poussette, des handicapés, des personnes âgées qui doivent descendre du trottoir pour contourner l'obstacle par la rue ? Cette habitude prise par certains de garer leur véhicule devant chez eux, sur le trottoir, semble bénéficier d'une impunité apparente, les autorités communales laissant faire, de même que les services de police.

Notre propos n'est pas d'opposer automobilistes et piétons, les uns pouvant être à leur tour dans le rôle des autres. Il s'agit de répondre aux besoins des uns et des autres.

Quand il n'y a aucune contrainte du code de la route sur la voirie, le parking doit se faire sur la chaussée, quitte à négocier avec nos autorités des emplacements définis, qui seront autant de « limiteurs » de vitesse.

Quand il y a, aujourd'hui, un marquage au sol délimitant des bandes de circulation (traits pleins ou discontinus), ne

doit-on pas se demander si certains de ces traits ne pourraient pas être supprimés, ce qui nous ramènerait à la solution décrite ci-dessus, à savoir un parcage sur la chaussée ?

Nous pensons que la peur de voir son véhicule endommagé est légitime, mais pas au point de mettre les piétons en danger en utilisant les trottoirs comme parking.

Nous espérons vraiment que nos autorités auront à cœur de s'occuper de ce problème, en privilégiant dans un premier temps la prévention des usagers en infraction, en proposant des solutions au cas par cas quand c'est possible, en étant répressif enfin, car pourquoi édicter des règlements et des lois si ceux-ci ne sont pas respectés par tous ?



Rappel d'une partie du code de la route

Article 24 – Interdiction de l'arrêt et du stationnement

Il est interdit de mettre un véhicule à l'arrêt ou en stationnement à tout endroit où il est manifestement susceptible de constituer un danger pour les autres usagers de la route ou de les gêner sans nécessité, notamment :

1° sur les trottoirs et, dans les agglomérations, sur les accotements en saillie, sauf réglementation locale ;
2° sur les pistes cyclables (...) et à moins de 5 mètres de l'endroit où les

cyclistes et les conducteurs de cyclo-moteurs à deux roues sont obligés de quitter la piste cyclable pour circuler sur la chaussée ou de quitter la chaussée pour circuler sur la piste cyclable ;
3° sur ...

Cellule Mobilité



Rejoignez-nous pour participer à l'une de nos prochaines activités guidées: une découverte de la réserve du ru Milhieux le dimanche 8 mars, une promenade à la rencontre de la faune nocturne le samedi 28 mars. Consultez l'agenda page 12.

AU SOMMAIRE

Trottoirs ou parkings, il faut choisir	1
Votre avis sur la mobilité nous intéresse	1
Nous tissons des liens ...	2-3
Face aux crises, sommes-nous aveugles ?	3
Lutte naturelle contre les pestes du jardin	4
Ondes électromagnétiques : la loi au service de la santé	5
Le syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques	5
L'énergie grise	6-7
La grande aigrette séjourne à Lasne	7
Promenons-nous dans le bois d'Ohain	8
Courrier des promeneurs	8
La nature de mars à mai	8-9
Assemblée Générale de Lasne Nature	9
Ils sont de retour : la migration des batraciens	10-11
Miel ou vinaigre	10
Nos éditions	11
Collectes sélectives	11
Agenda	12
Mots croisés	12
Téléphones, fax, E-mail	12

Votre avis sur la mobilité à Lasne nous intéresse

Vous pensez que les voitures roulent trop vite, que certains se garent n'importe comment, que les abords des écoles sont dangereux pour les enfants, que les transports en commun ne sont pas assez nombreux, que certains quartiers sont mal desservis, que les pistes cyclables et les trottoirs peuvent être améliorés, que vous avez des idées à partager sur la Mobilité locale, faites-le nous savoir, ou venez rejoindre notre cellule Mobilité.

Adresse de contact : JP Haak 0477216842 ou mobilite@lasne-nature.be



Nous tissons des liens au nord comme a

Nous avons eu le plaisir de recevoir fin 2008, un courriel venant d'une de nos membres fidèles, Dominique, habitant la France depuis dix ans.

Elle nous proposait tout simplement de resserrer les liens entre une association naissante en France, Ventenac Équitable dans le Minervois, et Lasne Nature qui va avoir vingt ans.

Nous avons pu rencontrer Dominique et lui dire que nous répondions favorablement à sa proposition, ce qui nous donnera l'occasion de vous faire partager quelques « senteurs » du Midi lors des prochaines éditions.

Nous passons la plume à Dominique pour nous présenter son association.



« Ventenac Équitable » : qu'es aquo ?

C'est le nom d'un petit groupe de citoyens, dans le Sud de la France (à Ventenac-en-Minervois), qui, depuis un an, s'est constitué suite aux élections municipales de 2008 et qui, sans aucune couleur politique, a décidé d'exercer ses libertés d'expression, d'opinion et d'action pour promouvoir une qualité de vie dans son village. C'est comme ça que Lasne Nature a commencé aussi...

Comme son idéologie est écologique, ce « GR » (Groupe de Réflexion et qui marche en effet) sait pertinemment que les enjeux sont bien plus planétaires que villageois.

Voilà pourquoi, j'ai eu l'idée de contacter Lasne Nature dont je suis membre depuis sa création, même si je vis aujourd'hui en France depuis plus de dix ans. La petite graine d'écologie, semée il y a vingt ans, dans les verts pâturages lasnois, a germé et fructifié pour ensemercer la garrigue et les vignes ! J'ai voulu fêter ça ! Et doublement puisque Lasne Nature fête ses vingt ans.

En faisant quoi ? En proposant à Lasne Nature un jumelage que je considère d'abord comme affectif et fraternel mais qui pourrait nous instruire tous, grâce aux échanges, co-publications et, pourquoi pas aux rencontres in situ. Plus nous serons nombreux à vouloir protéger l'environnement, mieux nous nous porterons et si nous pouvons le faire dans l'amitié, pourquoi nous en priver ? Quant à nous, quelle fierté d'avoir Lasne nature comme modèle exemplaire !

Je tiens à remercier vivement Willy

Calleeuw et toute son équipe pour l'accueil chaleureux que j'ai reçu en décembre dernier et qui a scellé notre partenariat « ventelasnois » !

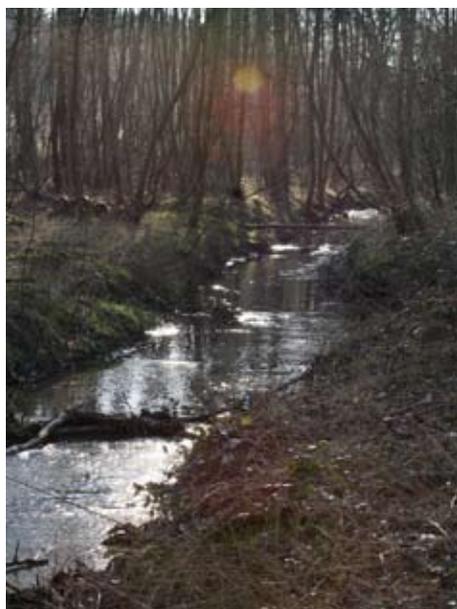
Notre blog : <http://ventenac-equitable.over-blog.com/>
Bienvenue à tous !
Dominique Meert

Plus près de chez nous, connaissez-vous le Groupe Contrat de Rivière Argentine ?

Voilà un titre pour le moins étrange pour celles et ceux d'entre vous qui ne le connaissent pas encore. Quelques petites explications s'imposent donc...

En 1992, se sont réunis tous les acteurs du bassin de la Dyle (668 km² et 200 000 habitants environ). Ensemble, ils ont signé un contrat définissant un programme commun d'actions visant à préserver, restaurer et valoriser la Dyle, ses affluents et leurs abords. L'amélioration de la gestion hydraulique et de la qualité des eaux de surface, la protection et la gestion du patrimoine naturel ainsi que l'information et la sensibilisation de la population y furent des clauses également prévues.

Le « contrat de rivière Dyle et affluents » était né.



Parmi les signataires, la commune de La Hulpe, désirant être un acteur efficace, a créé un groupe de travail composé de citoyens bénévoles et chargé des problèmes spécifiques des cours d'eau la hulpois que sont le Ruisseau du fond des ails, la Mazerine et, la plus importante, l'Argentine. C'est donc très logiquement que ce groupe s'est appelé « groupe communal Argentine du contrat de rivière Dyle et affluents », patronyme un peu long, souvent simplifié en « groupe contrat de rivière Ar-

gentine ».

L'Argentine tire son nom de son ancienne appellation flamande « Zilverbeek », signifiant littéralement « la rivière d'argent », tant son cours était poissonneux et brillait des reflets argentés de ses habitants aquatiques.

Les anciens vous le diront, plusieurs endroits, comme le site du « pont cassé », étaient des lieux de baignade très appréciés des habitants.

Malheureusement, la rivière a bien changé. Dans les années septante, l'Argentine s'est transformée petit à petit en un cloaque, véritable égout à ciel ouvert. Il a fallu attendre le travail acharné de l'IBW (nouveau propriétaire de la station), encouragé énergiquement par les autorités communales et le groupe Argentine, pour que la station de Waterloo, source actuelle du ruisseau, épure efficacement les eaux qu'elle y rejette. Depuis, la qualité des eaux de l'Argentine est généralement qualifiée de moyenne avec quelques zones bonnes et d'autres, malheureusement, encore mauvaises.

La commune de La Hulpe et le groupe s'emploient quotidiennement à essayer d'améliorer encore la qualité des eaux qui coulent sur la commune des géants en mettant en place de nouveaux égouttages et en repérant les points noirs pour qu'ils soient résolus dès que possible.

Outre ces tâches de gestion et d'amélioration de la qualité des cours d'eau la hulpois, le groupe s'efforce, depuis quelques années, de protéger le milieu naturel des vallées dont il s'occupe. C'est ainsi qu'il a créé et mis en valeur plusieurs sites naturels à La Hulpe, dont celui du « pont cassé ».

En synergie avec Delhaize, il s'investit actuellement dans la restauration naturelle du marais situé à l'arrière de son magasin de la Mazerine.

Le grand étang, situé entre le centre et la gare, fait l'objet d'une étude poussée de la part du groupe en vue de son désenvasement, de la suppression de sources de pollution l'affectant et de la protection de son patrimoine naturel, classé Natura 2000.

À Gaillemarde, hameau de La Hulpe, la roselière, classée, fait l'objet d'une attention particulière du groupe. En accord avec son propriétaire et avec l'aide du service travaux de la commune, le groupe veille à l'entretien du marais en limitant la pousse d'une végétation trop arbustive qui remplacerait, sans ce dernier, le milieu actuel extrêmement riche en termes de biodiversité par un bois humide de peu d'intérêt biologique.

Une autre collaboration a été mise en

u sud, proches et lointains

place avec les apiculteurs de la région pour créer un rucher didactique permettant à tous et toutes de découvrir le monde passionnant des abeilles et leur importance dans notre environnement. Un sentier part de ce rucher pour permettre de découvrir tantôt un potager sans pesticides mis en œuvre par les membres du centre de jour de l'Argentine, tantôt des nichoirs posés par Birdsby, tantôt encore une mare créée par des jeunes de la commune. Des projets concrets sont, en outre, en bonne voie pour enfin utiliser la « maison du garde » à des fins environnementales et pour la promotion d'un développement durable.

Depuis peu, un accent particulier a été mis sur la sensibilisation et l'information des citoyens de tous âges. C'est ainsi que plusieurs promenades nature avec différents thèmes ont été - et seront encore - mises sur pied. Un projet de promenades commentées sur baladeur MP3 est également dans les cartons.

Tout ce travail et ce dynamisme ne sont possibles que grâce au bénévolat d'une quinzaine de membres œuvrant, depuis la création du groupe, en parfaite collaboration avec le Collège de La Hulpe.

Si vous désirez nous aider dans la préservation de nos belles vallées, dans la protection de leur faune et flore et dans l'amélioration de leur cours d'eau, rejoignez-nous !

Ainsi, nous recherchons plus particulièrement la collaboration d'un bénévole doué en informatique qui serait intéressé par la mise sur pied d'un site dédié à notre cause.

Renaud Delfosse,
Président du Groupe
Contrat de Rivière Argentine
Contact : +32 477 39 58 58
renaud.delfosse@skynet.be

Bonne nouvelle soulignée par Environnement-Dyle de Genappe : la création d'une réserve naturelle « de la Sucrierie » ou « de Genappe »

Ça y est : les dés sont jetés. Le site de la Sucrierie devrait devenir un exemple de réhabilitation dite « durable » où toutes les fonctions vont se côtoyer : le logement (en particulier une séniorie), l'activité économique et la conserva-

tion de la nature.

L'association environnementaliste locale Environnement-Dyle ne boude pas son plaisir : elle défendait une vision « verte » avec une grande réserve naturelle accessible au public à droite des bassins de décantation ; une zone pour entreprises avec des constructions groupées, bien isolées et peu gourmandes en espace et en énergie, ainsi que de l'habitat tout aussi écologique.

La création d'un « zoning » était un objectif prioritaire, tant pour la Commune que pour la Région wallonne. Le chiffre de 30 à 40 ha était régulièrement revendiqué. Sans condamner ce projet, l'association craignait qu'il n'entraîne la destruction d'une partie des bassins, faute de place.

La solution ? Puisque le « gâteau » était trop petit pour contenter tout le monde, on a agrandi le gâteau. Il y aura donc une seconde zone pour PME en dehors du site de la Sucrierie, grâce au système des compensations territoriales. Les hectares de zone industrielle rendus à la nature permettent d'urbaniser la zone non urbanisable (généralement agricole) ailleurs. Autre débat en perspective.

Le processus fut démocratique et efficace, réunissant à plusieurs reprises tous les intervenants : Genappe, l'association Notre maison, l'IBW, l'administration de l'aménagement du territoire de la RW, la Division Nature et Forêt, etc.

Environnement-Dyle y représentait aussi les Amis de Bousval et un groupe d'ornithologues qui suivent l'évolution des bassins de près.

Environnement-Dyle est une association dont l'objectif premier est la défense d'un cadre de vie sain, sûr et agréable pour tous les habitants de Genappe. Objectif court mais ambitieux, vaste et complexe !

Dès le départ, Environnement-Dyle se voulait apolitique, à l'instar d'ADESA dont elle est une antenne locale et d'Inter Environnement Wallonie dont elle est membre.

Elle a des représentants au Contrat de rivière Dyle-Gette et à la CCATM. Elle intervient dans certaines enquêtes publiques ; répond aux demandes de riverains de certains projets ; défend les sentiers et chemins.

Visitez www.environnement-dyle.be.

Face aux crises, sommes-nous aveugles ?

Quelle ressemblance y a-t-il entre la crise financière qui nous touche et la crise climatique qui n'est pas loin de frapper la terre entière : dans un cas comme dans l'autre, le mal peut ou a pu poursuivre sa paisible gestation au sein de la société qui refuse de voir les signes avant-coureurs des catastrophes annoncées. La spéculation financière pratiquée depuis des années échappait à toute rationalité et déconnectait le marché des capitaux de l'économie réelle. Il ne s'agissait plus de financer l'activité pour en récolter à terme les dividendes mais bien d'engranger au plus vite des plus-values optimales en achetant et vendant des titres comme si l'on jouait à un jeu de société. Experts et analystes ont plus d'une fois tiré la sonnette d'alarme, démontrant les failles du système, en vain.

Il en va de même pour la crise climatique. Un minimum de bon sens suffit pour se rendre compte que nos modes de production et de consommation sont incompatibles avec notre environnement, ses limites et ses contraintes. Nous vivons à crédit en ignorant que, tôt ou tard, il faudra régler la note, majorée d'intérêts à la hauteur de nos folies. Depuis des décennies, les pionniers de l'écologie préviennent du danger. La communauté scientifique s'est penchée sur le problème, a acté sa réalité, averti de la menace et appelé à l'action. Des experts ont analysé les conséquences potentielles de cette crise en termes environnementaux, mais aussi sociaux, économiques et humanitaires. Les premiers dérèglements se font déjà sentir dans certaines régions du globe. Tout pousse à agir vite et fort. En vain.

Face aux crises, il semble que nous préférons rester aveugles.

Pour la crise financière, la facture se chiffre en milliards d'euros d'aides publiques, en dizaines de milliers d'emplois perdus, en remise en cause du modèle économique. Avec la crise climatique, malheureusement, le décompte risque de mettre une hypothèque sur le devenir de la terre entière et de ses occupants.

CLW

Pour nos membres qui souhaitent être informés par courriel

Nous les invitons à nous communiquer leur adresse e-mail, en envoyant un courriel à support@lasne-nature.be, en y indiquant leurs nom et adresse.

Ces informations seront utilisées exclusivement par l'asbl Lasne-Nature, et ne seront d'aucune façon communiquées à d'autres. Chacun pourra demander d'être retiré de cette liste, quand il le souhaite.





La lutte naturelle contre les pestes du jardin

Nos jardins sont parfois envahis par des herbes folles, des champignons, ou de petits animaux (limaces, escargots, chenilles et autres insectes, souris, campagnols...) qui peuvent mettre en péril la santé de nos plantations.

Afin de lutter contre ces «pestes», trop souvent nous recourons à des biocides chimiques très dangereux pour l'environnement et la santé humaine. Il existe cependant des alternatives moins nocives. Quelles sont-elles ?

LES PRÉDATEURS NATURELS

Les «pestes» de nos jardins ont de nombreux ennemis naturels. Ils appartiennent à des groupes biologiques très divers : micro-organismes, insectes, vers, oiseaux, mammifères... Favorisons leur présence dans le jardin ou du moins, ne les éliminons pas quand ils élisent domicile chez nous. Quelques exemples :

- le hérisson se nourrit principalement de limaces, de chenilles et de souris ;
- la musaraigne mange de grandes quantités d'insectes et de limaces ;
- la belette est un ennemi des campagnols et des rats ;
- la taupe mange des vers de terre, des insectes, des larves ;
- la chauve-souris consomme des insectes en grand nombre ;
- les oiseaux sont souvent insectivores ;
- les batraciens (crapaud, grenouille, triton) se nourrissent de vers, de limaces, d'insectes ;
- les orvets et les lézards se nourrissent d'insectes, de limaces, de chenilles, de larves ;
- certains insectes : coccinelles, chrysopes, syrphes, guêpes, carabes, perce-oreilles... sont carnivores. Ils se nourrissent donc d'autres insectes et de micro-organismes ;
- les araignées sont redoutables pour les insectes.



LES PLANTES COMME AGENTS ATTRACTIFS OU RÉPULSIFS

Les plantes, lorsqu'elles sont voisines, peuvent exercer une influence favorable ou défavorable les unes sur les autres.

Par ailleurs, certaines plantes attirent les «pestes» et peuvent donc les détourner des autres plantes. Elles sont appelées «plantes pièges» (les tagettes, par exemple attirent les nématodes, les capucines attirent les pucerons). Beaucoup de plantes présentent des défenses chimiques naturelles contre les «pestes» et les maladies. En les cultivant à des endroits stratégiques ou en les associant à d'autres plantes, on peut limiter la quantité d'herbes folles et de parasites dans le jardin. La tradition populaire nous a transmis un savoir appréciable dans ce domaine, recherchons-le ! Quelques exemples :

- Sauge, romarin, thym, moutarde, persil, trèfle : leur parfum éloigne la piéride du chou (papillon), les limaces et les escargots.
- La lavande déplaît aux fourmis, limaces et escargots et protège les roses contre les pucerons.
- La tanaisie éloigne les fourmis, la piéride du chou, les acariens, les pucerons, la mouche de la carotte et les tenthrèdes.
- L'absinthe ou armoise déplaît à beaucoup d'insectes. On la plante traditionnellement près des groseilliers pour protéger ceux-ci des parasites.
- L'œillet d'Inde éloigne les insectes.
- L'ail possède des propriétés germicides et fongicides et éloignent la mouche des carottes.

QUELQUES BIOCIDES NATURELS

Les biocides sont des produits de traitement des «pestes». En éliminant les ravageurs, ils réduisent les dégâts aux cultures et permettent d'augmenter les rendements. Selon les espèces qu'ils détruisent, les biocides sont appelés : insecticides (qui tue les insectes), fongicides (champignons), herbicides (végétaux), germicides (graines), rodenticides (rongeurs), molluscicides (mollusques) ou nématicides (nématodes).

Si les biocides chimiques sont efficaces et utiles, ils sont aussi dangereux. En effet, ils polluent l'eau, contaminent les chaînes alimentaires et sont toxiques pour les êtres vivants par contact, ingestion et/ou inhalation.

Bien que les biocides naturels soient généralement moins dangereux, certains présentent un risque pour d'autres organismes non visés ou pour l'homme. Il est donc impératif de s'informer pour utiliser les biocides de façon optimale et sans risque. Quelques exemples :

- Le savon noir semi-liquide tue les pucerons et les «araignées rouges» (acarien s'attaquant aux arbres fruitiers).
- La nicotine, insecticide naturel très toxique, élimine les pucerons, les cochenilles et les chenilles.
- L'écorce du Quassia, arbre tropical, est un insecticide naturel ; il est surtout efficace contre les pucerons. L'écorce est vendue en poudre qu'il faut dissoudre dans l'eau avant de pulvériser.
- Le savon au potassium est un insecticide naturel. Dissous dans l'eau, il peut être pulvérisé sur les pucerons.
- La fleur du Derris ou pyrèthre est un insecticide toxique pour presque tous les insectes.

COMMENT ÉVITER L'EMPLOI DE BIOCIDES CHIMIQUES ?

Nous pouvons éviter ou réduire l'emploi de biocides chimiques dans nos jardins :

- D'abord, s'assurer que les conditions de vie de la plante sont optimales et que toutes les mesures préventives ont été prises. Ensuite, si une attaque ou une maladie survient, poser le bon diagnostic. Si le parasite est identifié, nous devons nous interroger sur l'ampleur des dégâts qu'il peut occasionner ; un traitement se justifie-t-il ? Assurons-nous que le parasite ne soit pas déjà attaqué par ses ennemis naturels ; un traitement supplémentaire n'est pas utile !
- Fertiliser le sol afin que les plantes soient suffisamment costaudes pour lutter efficacement contre les agressions.
- Diversifier les espèces pour qu'elles ne soient pas toutes attaquées par le même parasite.
- Effectuer une rotation des cultures. Cela évite l'accumulation de germes pathogènes et d'insectes spécifiques à une culture.
- Choisir des plantes adaptées aux conditions de sol et de climat.
- Couvrir le sol pour qu'il ne soit pas envahi par les mauvaises herbes. Une terre nue est soumise à diverses dégradations : gel, tassement du sol, lessivage, érosion,...
- Favoriser les méthodes de lutte mécanique : enlever les pucerons avec un jet d'eau, à la main, avec une brosse, ou couper les parties malades de la plante (surtout s'il s'agit de moisissures et de champignons).

POUR EN SAVOIR PLUS...

- Brochure «Pas de pesticides à la maison» éditée par le PAN (Pesticide Action Network) Belgique. 131, rue du Prévot, 1050 Bruxelles. Tél. : 02/344.10.66
 - Nature & Progrès. Informations sur les méthodes de culture biologique. 520, rue de Dave, 5100 Jambes. Tél. : 081/30 36 90.
 - www.ecoconso.be
- Source : Fiche Conseil N° 023 du Réseau Eco-consommation



Ondes électromagnétiques: la loi au service de la santé!

La Cour Constitutionnelle reconnaît aux Régions le droit de légiférer sur les niveaux d'émissions

Dans un Arrêt rendu ce jour, la Cour Constitutionnelle a rejeté le recours introduit par les opérateurs de téléphonie mobile contre une ordonnance de la Région bruxelloise imposant des normes d'émissions inférieures à celles prévues par la législation fédérale. La Fédération Inter-Environnement Wallonie se réjouit de cette décision qui permet aux Régions d'adopter des mesures en phase avec le principe de précaution devant prévaloir en cette matière.

En mars 2007, la Région bruxelloise a pris une ordonnance imposant aux opérateurs de téléphonie mobile d'abaisser la norme d'émission de leurs antennes à 3 volts par mètre maximum alors que la législation fédérale fixe une limite de 20,6 V/m. Les opérateurs déposèrent devant la Cour Constitutionnelle un recours en annulation de cette ordonnance, arguant (entre autres) du fait que les Régions n'étaient pas compétentes en cette matière et ne pouvaient donc statuer à

l'encontre de la législation fédérale.

Dans son Arrêt rendu ce jour, la Cour a rejeté ce recours et donné droit à la Région bruxelloise. Sans entrer dans le détail de l'argutie juridique, notons que les attendus de l'Arrêt stipulent que : « *La réglementation qui fait l'objet de l'ordonnance attaquée a trait aux incidences environnementales et aux nuisances causées par les radiations non ionisantes (soit des compétences régionalisées – NDR). Bien que ces dispositions imposent évidemment des limites aux installations relevant de leur champs d'application, elles ne portent ni sur l'infrastructure de communications électroniques en tant que telles, ni sur l'instauration d'un réseau ou son utilisation, ni davantage sur la régulation du marché des communications électroniques (autant de compétences fédérales - NDR)* »

La Fédération Inter-Environnement Wallonie salue avec enthousiasme cette décision qui permet aux Régions de prendre des mesures fortes en phase avec le principe de précaution devant prévaloir en matière d'ondes électromagnétiques.

L'ordonnance bruxelloise va pouvoir entrer en vigueur dès mars 2009. La Région wallonne devrait suivre la même voie, le Ministre Antoine ayant fait part publiquement de sa volonté d'y instaurer cette norme de 3 volt par mètre.

Inter-Environnement Wallonie souhaite toutefois que les responsables régionaux ne s'arrêtent pas là. En effet, la norme de 3 V/m ne vise que les effets thermiques. Or, il convient également de considérer les risques biologiques dont les effets se font souvent sentir à des niveaux d'exposition inférieurs à 1 V/m ! Dès lors, la fédération environnementale demande une application sans concession du principe de précaution et l'adoption du niveau d'exposition le plus faible recommandé par des scientifiques, soit 0,6 V/m.

Communiqué de presse de IEW du 15 janvier 2009

Contacts:

Pierre Titeux, Attaché de presse : 081 255 284 – 0479 497 656

Virginie Hess, Chargée de mission GSM : 081 255 258 – 0474 923 617

Le syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques

Lignes à haute tension, électroménager, téléphonie mobile, WiFi, les champs électromagnétiques qui traversent notre environnement quotidien inquiètent de plus en plus. L'électro-hypersensibilité (HSEM), encore sujette à caution, et dont se plaignent de plus en plus de personnes, risque bien de devenir un véritable problème de santé publique.

Depuis quelques années, diverses affections sont attribuées, par les patients eux-mêmes, à l'exposition aux champs électromagnétiques (CEM). On parle alors d'hypersensibilité électromagnétique. Les symptômes que décrivent les personnes vont de manifestations cutanées, rougeurs, picotements, sensations de brûlure, jusqu'à des accès de fatigue, des nausées, troubles digestifs, céphalées ou autre difficultés de concentration. Pour les personnes dites électro-sensibles, ces symptômes sont en général bénins, mais certaines d'entre elles développent une maladie chronique et des souffrances physiques et psychologiques qui leur rendent la vie impossible, pouvant entraîner une perte d'emploi et une multitude de difficultés d'ordre comportemental. Les enquêtes statistiques ont des résultats très variables et il est difficile d'établir la sensibilité d'une population. D'après les sondages, en Californie, 3,2 % des personnes interrogées se disent électro-sensibles, 6 % en Allemagne, 3,5 % en France. Environ 10 % des cas signalés d'électro-sensibilité ont été considérés comme graves. Pour le Pr Le Ruz, membre du CRIIEM (1), cette proportion de personnes électro-sensibles pourrait bien doubler d'ici 2020, mais, il ajoute, également, que ces chiffres sont à relativiser.

À l'heure actuelle, il existe très peu d'arguments scientifiques sur l'électro-sensibilité. De nombreuses personnes souffrent, ceci ne fait pas de doute, mais, d'après l'OMS, aucune étude n'a pu démontrer que l'exposition aux champs électromagnétiques en était la cause. Objet de controverse dans le milieu médical, sans preuve scientifique d'une relation directe, de nombreuses associations lancent néanmoins des appels pour respecter le principe de précaution et pour un meilleur accompagnement des malades.

Le problème est que, pour soutenir les patients et avancer dans la thérapie comme dans la prévention, il s'agit d'abord de mieux

cerner cette maladie. S'exprimant en des maux très divers, l'électro-hypersensibilité ne semble pas avoir de profil symptomatique spécifique, ce qui signifie que les effets décrits peuvent s'apparenter à d'autres troubles ou maladies et qu'ils sont également fréquemment rencontrés dans la « population générale ». Toutefois, pour le Pr Belpomme, président de l'ARTAC (2), l'hypersensibilité électromagnétique ne fait aucun doute. Membre d'un groupe de travail comprenant plusieurs médecins et des consultants en physique des rayonnements, il a amorcé une série de descriptions cliniques, identifiant le SICEM, syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques. C'est sans nul doute grâce à de tels suivis médicaux que pourra être stimulé le débat public sur les ondes électromagnétiques, un débat, aujourd'hui, devenu plus que nécessaire.

Elisabeth Leciak

<http://www.univers-nature.com>

1- Centre de Recherche et d'Information Indépendantes sur les Rayonnements

2- Association pour la Recherche Thérapeutique Anticancéreuse

Commentaire :

La réalité de l'hypersensibilité aux rayonnements électromagnétiques demeure sujette à caution, l'article ci-dessus se révèle d'ailleurs prudent à ce sujet.

Il y a quelques jours on pouvait entendre l'avis du président de l'Académie de Médecine d'un pays voisin qui affirmait que d'indéniables et importantes souffrances sont observées chez certains patients dits hypersensibles ; mais il ajoutait que des essais, en double aveugle, exécutés sur quelques dizaines de ceux-ci, exposés ou non-exposés aux ondes, ont montré qu'aucun n'était capable de déceler quand le rayonnement était présent. Enfin il comparait ces cas aux individus qui ne peuvent supporter la foule ou le métro...

Citons aussi la réflexion d'un ingénieur d'une firme qui installe des antennes (ce qui, bien sûr, le rend suspect aux yeux de certains) : selon lui certains ressentent déjà des malaises alors que l'antenne n'est pas encore opérationnelle.
J.C.



L'énergie

Lorsque l'on achète un produit quelconque ou lorsque l'on utilise un service, notre choix se fait sur base de multiples critères : économiques, émotionnels, esthétiques, environnementaux, etc.

Les critères environnementaux sont généralement liés à la consommation en énergie, en eau, à la composition du produit, à la quantité de déchets générés, aux possibilités de recyclage... On oublie cependant presque systématiquement ce qui se passe avant que l'on achète tel ou tel produit. Prenons l'exemple d'une voiture : avant de se retrouver dans la vitrine du garage, et donc bien avant que son propriétaire ait consommé le moindre litre de carburant à son volant, cette voiture a déjà nécessité l'utilisation d'une importante quantité de matériaux et d'énergie. La question de l'utilisation des ressources naturelles se pose donc également à la fabrication, au transport... d'un bien de consommation, quel qu'il soit.

Théories du passif écologique

Plus concrètement, on quantifie l'utilisation des ressources naturelles (le « passif écologique ») à l'aide de deux concepts :

- **l'énergie grise** : qui, comme son nom le laisse supposer, indique la quantité d'énergie utilisée pour produire un bien de consommation ou mettre au point un service et ce, avant tout usage ;

- **le « sac à dos écologique »** ou « mips » (material intensity per unit of service), qui quantifie la quantité de matériaux, en masse, qui a été nécessaire pour produire, utiliser, jeter un bien de consommation ou un service. Dans cette théorie, l'énergie est comptabilisée sous forme de masse. Cette notion est donc plus complète.

Ces concepts sont intéressants à plus d'un titre. Ils nous permettent en effet d'objectiver de manière plus complète les impacts environnementaux de notre consommation en nous montrant les impacts « cachés » puisque antérieurs à l'achat ou l'utilisation. Impacts liés à la diminution des ressources disponibles mais aussi aux conséquences de leur utilisation (par ex. production de CO₂).

Ces impacts cachés sont bien entendu d'autant plus critiques que le produit a une durée de vie limitée : la part de « pollution » relative à la fabrication peut devenir plus importante que celle

liée à l'utilisation.

Malheureusement, notre société de consommation moderne se base de plus en plus sur la consommation à outrance de biens matériels dont la durée de vie se réduit toujours plus. Un bon exemple de cette consommation à outrance est le GSM, souvent remplacé bien avant qu'il ne soit abîmé. Facteur aggravant, le GSM fait partie de ces biens de consommation dépendant en matériaux à la production : on estime ainsi qu'un GSM nécessite 30 kilos de matériaux divers pour être fabriqué.

Des exemples ?

Revenons dans le concret et passons en revue quelques produits avec leur passif écologique respectif.

Si on compte en « énergie grise »...

- Savez-vous qu'il faut 0,9 kWh pour produire une canette en aluminium, soit l'énergie nécessaire pour faire fonctionner une lampe économique de 15 W pendant 60 heures ? (plus de deux jours !).

- Que les émissions de gaz à effet de serre dues à la production d'un kg de bœuf équivalent à celles d'un parcours de 70 km en voiture ?

- Que fabriquer une voiture d'une tonne produit 5 500 kg de CO₂, ce qui correspond, si on prend la moyenne de production de CO₂ des voitures vendues en Belgique, à plus de 35 000 km en voiture ?

Si on compte en « sac à dos »...

- Si l'on reprend l'exemple de la voiture, on constate qu'il faut jusqu'à 70 tonnes de matériaux par tonne de voiture (et actuellement, une tonne, c'est une petite voiture).

- Et pour un produit en or ? 500 tonnes par kilo de produit.

- Une montre ? 20 kg par kilo de montre.

- Un ordinateur portable ? 133 kg par kilo (c'est à dire plus de 300 kg pour un portable en entier).

- 600 g de jeans ? 32 kg de matières et 8 000 litres d'eau...

Les exemples sont nombreux, mais nous n'irons pas plus loin ici. En effet, ces chiffres ne sont pas à prendre au pied de la lettre. Ils sont et resteront des estimations sur base d'une consommation globale ramenée à l'unité. Il n'en reste pas moins que la production de biens et de services demande une quantité de matières et d'énergie

parfois très importante, qui représente parfois des années de consommation de matière ou d'énergie du bien de consommation proprement dit ! Cette raison est amplement suffisante pour faire (encore plus) attention à notre consommation.

Alléger le sac à dos ?

Nous pouvons difficilement, en tant que consommateur, agir sur les processus de fabrication des biens de consommation qui nous sont proposés. Nous pouvons cependant orienter nos choix vers des produits moins consommateurs de ressources naturelles, soit parce qu'ils sont produits de manière respectueuse, soit parce que nous choisissons des produits de manière responsable (pas d'achats intuitifs,



les, notamment). Ci-dessous quelques conseils pratiques pour alléger nos « sacs à dos » !

- Consommer des fruits et légumes de saison. En effet, cela réduit les consommations de ressources naturelles, essentiellement d'énergie. Rappelons-nous qu'il faut plus de 8 kWh pour produire des tomates en serre alors que moins de 3 kWh sont nécessaires en saison... En plus, les fruits et légumes de saison sont moins chers et souvent meilleurs ;

- Consommer des aliments produits localement. Importer 1 kg d'agneau de Nouvelle-Zélande nécessite trois litres de kérosène... Quelle consommation de carburant pour un seul kilo !

- Acheter des biens de consommation de manière responsable, c'est-à-dire éviter les appareils inutiles. Qui n'a pas acheté une machine à café révolutionnaire une veille de Noël comme cadeau de la dernière chance pour, finalement, se rendre compte que l'on ne boit pas tant de café que ça et que les dosettes sont chères à l'achat ?

- Choisir des biens de consommation durables. Ce n'est pas le conseil le plus

grise

facile à appliquer. En effet, la plupart des appareils un peu technologiques (électroménager, hi-fi...) sont devenus très abordables. Résultat des courses, réparer ce genre d'appareil n'est pas très intéressant quand on compare le prix de la réparation au prix du neuf, garanti deux ans, qui plus est ! Néanmoins, investir dans du matériel de bonne qualité peut se révéler payant ;

- Choisir des biens de consommation réparables. Si vous êtes un peu bricoleur, vous pouvez prolonger la vie de vos appareils à moindre frais. Réparer une machine à laver ou un frigo n'est pas nécessairement très compliqué, si vous avez un peu de temps et de patience devant vous. Choisissez autant que possible des appareils réparables, c'est-à-dire que l'on peut encore démonter sans tout casser ;
- Entretien nos appareils, ils dureront plus longtemps. Cela semble évident, mais combien de moteurs (et pas seulement de voiture) aurait-on épargné si on les avait huilés régulièrement ? Combien de résistances électriques sauvées du court-circuit si on les avait décalcarisées ?
- Évitez tout emballage inutile. Non seulement ça nous évitera de devoir gérer des montagnes de débris, mais en plus, on évitera quantité de dépenses d'énergie et de matériaux en amont ;
- Etc.

Prolonger l'utilisation ou acheter moins énergivore ?

D'une manière générale, prolonger la vie des appareils peut se révéler très intéressant. Il arrive néanmoins un moment où il faut changer. Mais quand les bénéfices d'une nouvelle technologie nous « autorisent »-ils à re-consommer un sac à dos ? Tout dépend de ces fameux bénéfices... d'autant qu'ils ne se mesurent pas nécessairement en énergie gagnée, mais aussi en moindre pollution. Changer une vieille voiture sans catalyseur par un nouveau modèle consommant moins et muni de tous les dispositifs anti-pollution actuels peut se révéler très bénéfique. Si l'on prend un frigo nécessitant 835 kWh pour être produit, on constate que comparé à une consommation de frigo moderne de classe A+, cela représente quatre ans de fonctionnement. Mais ces 835 kWh seront plus rapidement rentabilisés si vous comparez ce montant à la consommation d'un frigo plus ancien. Un frigo de quelques années

consomme facilement plus d'un kWh/jour, ce qui donne l'avantage au nouveau frigo après moins de deux ans. Cela devient intéressant !

Consommer moins !

En conclusion on pourrait dire que mieux consommer, c'est bien, mais que moins consommer, c'est encore mieux. Nous sommes pourtant encore et toujours dans une logique de développement soucieux de l'environnement, mais de préférence sans changer le modèle économique actuel qui passe par une croissance économique (que d'aucuns considèrent comme infinie) liée à une consommation de biens de plus en plus forte. Nous ne pourrions cependant plus ignorer très longtemps la notion de décroissance soutenable, de dématérialisation ou, plus simplement, de moindre consommation.

Cela ne signifie pas un « retour au Moyen Âge » et c'est encore moins une utopie : le Wuppertal Institute en Allemagne a ainsi montré, il y a déjà plusieurs années de cela, que l'on pouvait produire autant de richesses qu'actuellement en consommant quatre fois moins de matières premières et d'énergie tout en n'utilisant que des techniques déjà existantes. C'est ce que l'on appelle le Facteur 4. Alléger son sac à dos écologique est un défi, mais un défi abordable !

Sources

The environmental impacts of mobile computing / A case study with Hewlett Packard. Summary. Wuppertal Institute, March 2003 By Justus von Geibler, Michael Kuhndt, Volker Türk. www.wupperinst.org

Visualisation of consumptive behaviour on the basis of Material Intensity. Andreas Niederl and Roman Mesicek. Presented at the FRONTIERS 2 Conference, European Application in Ecological Economics, Tenerife, Canary Islands, Spain, 12-15 February 2003

The environmentally optimised lifetime : a crucial concept in life cycle engineering, Wim Dewulf, Joost R. Duflo, Katholieke Universiteit Leuven, Mechanical Engineering Department. Guide des facteurs d'émission - Bilan Carbone- ADEME

Source : Fiche Conseil N° 153 du Réseau Eco-consommation

La grande aigrette séjourne à nouveau à Lasne

Cet hiver encore, nous avons eu le plaisir de voir fréquemment une grande aigrette au bord des étangs de Couture ou dans la vallée de la Lasne.

Ce magnifique oiseau a pu être observé de la fin novembre jusqu'à l'apparition des grands froids de fin décembre 2008.

Certains de ses congénères avaient déjà séjourné il y a deux ans dans notre belle commune, mais ces apparitions à Lasne sont, à ma connaissance, très récentes.

La grande aigrette est originaire d'Europe de l'Est. Elle ne niche pas en Wallonie mais y est régulièrement observée en migration (octobre-novembre) et en hivernage.

Depuis 2005, quelques rares individus passent également l'été dans ou à proximité des marais d'Harchies.



Chassées par le gel en hiver, les grandes aigrettes migrent vers l'ouest pour hiverner dans nos régions. Depuis le milieu des années 90, à cause de l'arrêt de la chasse, les effectifs ont fortement augmenté en Europe occidentale. De quelques individus, la population en Wallonie a rapidement augmenté et on compte actuellement plus de cent individus lors des pics de passage migratoire et plusieurs dizaines en hivernage.

Les sites les plus fréquentés sont les grandes zones humides de la vallée de la Haine et de l'Entre-Sambre-et-Meuse. La vallée de la Dyle est une zone où l'espèce est aussi assez commune. Des individus isolés ou par petits groupes (2-5 individus) s'observent partout ailleurs en Wallonie. Le séjour de plus en plus long de certains individus dans nos contrées, même durant le printemps et l'été, pourrait déboucher sur une possible nidification dans les années à venir.

Pour en savoir plus : http://natura2000.wallonie.be/Catalogue-NAT2000_Oiseaux_PDF/Cat_NAT2000_Grande_aigrette.pdf

Thierry Rolin



Promenons-nous dans le bois...d'Ohain (suite)

Dans le bulletin de décembre de Lasne Nature nous vous faisons part de la position défendue par Lasne Nature lors de l'enquête publique lancée par la commune, au début de septembre, et relative à un plan d'alignement (en réalité : un déplacement hors du bois) des **sentiers n° 62 et 79** qui traversent ce bois et font partie de la promenade n° 23 décrite dans le topo-guide «14 nouvelles promenades à Lasne», reprise aussi sur la carte «210 km de promenades balisées à LASNE» de l'Institut Géographique National.

De fait, cette demande émanait de la firme IMBRA et avait été déjà évoquée lors du conseil communal du 24 juin 2008 qui, comme on pouvait le lire dans le n° 109 de « La Vie à Lasne », avait *'adopté provisoirement la modification du tracé des sentiers.'*

Revenant au point 33 de l'ordre du jour du conseil communal du 15 décembre sous la mention *'redressement partiel des sentiers n° 62 et n° 79...'*, ce projet a été défendu par l'échevin du patrimoine qui a cité les arguments du demandeur tandis que la position de Lasne Nature n'était pas évoquée ; les membres de l'opposition ont critiqué ce projet, soulignant notamment que le nouveau tracé du sentier n° 62 en une succession de zigzags était en contradiction avec la vocation d'un sentier qui est de suivre le trajet le plus court ; lors du vote, les membres de la majorité ont toutefois approuvé le projet malgré quatre voix contre et une abstention.

Le dossier est ensuite transmis aux instances provinciales pour décision finale.

J. C.

Le courrier des promeneurs

Voici le genre de mail que nous recevons régulièrement.

Un premier exemple qui concerne le sentier n° 73 de Ohain...

Auriez-vous plus d'informations concernant la balade n° 25 (Bas Ransbeck), je me suis rendu sur place et je n'ai pas trouvé la trace du moindre sentier pour démarrer la balade.

Je tenais à vous remercier de toutes les balades que vous m'avez offertes via la carte 210 km de promenades balisées Lasne.

Cordialement

...et la réponse que nous pouvons faire

Cher Monsieur,

Votre demande rejoint celles que de nombreux promeneurs nous ont déjà adressées.

Mais comme indiqué dans notre topo-guide «...tous les sentiers de cette promenade n'étant pas entièrement accessibles... leur utilisation sera annoncée dans notre bulletin 'Lasne Nature' » et cette remarque écrite en 2003 reste malheureusement toujours valable. En fait nous nous heurtons à un propriétaire qui, depuis plus de quinze ans, obstrue le passage. Après de nombreux épisodes il a intenté un procès contre la commune en vue de faire supprimer le sentier puis, après maintes manœuvres dilatoires, a revendu une partie des terres impliquées à un autre propriétaire qui se trouve maintenant joint à la cause, avec les nouveaux délais qui en découlent ; une prochaine audience du tribunal est fixée au 2 avril. Quelle en sera l'issue ?

Nous sommes toutefois heureux que vous ayez apprécié nos autres promenades balisées et vous souhaitons d'encore en profiter au fil des saisons qui, toutes leur donnent un charme particulier.

Autre question d'un usager...

Est-ce normal que le chemin communal allant du Chemin de Bas Ransbeck à la Chaussée de Louvain soit en permanence bloqué et impraticable depuis plusieurs années à cause de travaux arrêtés depuis aussi plusieurs années et que les promeneurs ne puissent plus y passer ?

Nous avions déjà envoyé une lettre à la commune qui comptait faire le nécessaire mais rien n'y paraît du tout.

Merci de suivre ce dossier.

Cordialement,

...et notre réponse

Le chemin incriminé est le chemin de la Fraise (n° 48 d'Ohain).

Le 24 janvier 2005 le collège communal a délivré un permis de construire sous la condition : «ne pas entraver la circulation piétonne sur le sentier n° 48».

En réalité le chantier a immédiatement débordé sur l'assiette, mal définie, de ce chemin et, alors que l'attention des services communaux avait été alertée, il nous fut répondu que, dans un souci de sécurité, l'usage du chemin ne pouvait être autorisée.

Les travaux ont été interrompus pour non conformité avec le permis.

Le promoteur doit établir - prochainement ? - un nouveau projet qui sera soumis à enquête publique. Ce projet devra comprendre les aménagements permettant l'usage de ce chemin de 3 m 30 de largeur...

Lasne Nature traite les questions afin d'informer au mieux les demandeurs, et informe les services communaux afin qu'une solution définitive soit trouvée au problème mis en cause.

J.C.

La nature de mars à mai

En mars, au cours d'une promenade, vous aurez peut-être l'attention attirée par le frottis du **chevreuil** (*Capreolus capreolus*), souvent sur des végétaux de petit diamètre. Le tronc est lacéré et l'écorce est creusée, par les bois de l'animal, de profonds sillons, parfois accompagnés d'une traînée foncée due à la sécrétion de la glande frontale. C'est de cette façon que le brocard mar-



que son territoire. Le sol est aussi gratté et piétiné par les pattes antérieures, laissant le sol nu, autre marque évidente, appelée grattis. L'association de frottis et de grattis s'appelle « régalis » et représente un comportement de communication sociale. Les frottements permettent au chevreuil de se débarrasser du velours qui recouvre ses nouveaux bois à cette époque de l'année.

C'est l'un des premiers oiseaux que vous entendrez chanter dans les bois et les jardins. Certains l'appellent compteur d'écus, allusion faite à nom scientifique *Phylloscopus collybita* dans lequel collybita signifie en latin courtier, changeur d'argent. En anglais, son nom Chiffchaff, représente les deux notes que le **Pouillot véloce** (nom français) égrène à l'envi, évoquant le bruit



de pièces tombant une à une. Cette boule de six grammes de plumes olive se déplace sans cesse de branche en branche pour scander son ban.

Le **mulot gris** (*Apodemus sylvaticus*) est à la recherche de nourriture, ses réserves étant épuisées. Il se déplace rapidement sur le sol, en bondissant à la manière d'un

Assemblée Générale de l'asbl Lasne Nature du 27 novembre 2008

C'était, notamment, l'occasion de présenter la synthèse de nos activités passées, dont nous reprenons ici les grandes lignes :

Cellule Écoles et Nature

Animations pour les écoles à la réserve du ru Milhoux, dans le cadre des Journées Wallonnes de l'eau, avec la Leçon Verte

Cellule Batraciens

Ce sont encore des milliers de crapauds, grenouilles et tritons qui ont été sauvés à la rue du Chêne au Corbeau, à la route de la Marache et la rue de l'Abbaye où un dispositif de bâches a été mis en place par la commune

Cellule Mobilité

- Une dizaine de réunions mensuelles
- Organisation en mars 2008 d'une conférence « Un jardin pour le plaisir »
- Participation, en septembre 2007, à l'animation du dimanche sans voiture, le 21 septembre 2008, en collaboration, notamment, avec la Ligue des Familles ; un stand était ouvert à Lasne, un autre à La Hulpe

Cellule Urbanisme

- Une dizaine de réunions mensuelles
- Suivi des dossiers d'urbanisme mis à l'enquête publique
- Suivi de dossiers plus anciens : Immodécade, Lakhanisky, ferme des Loups à la rue du Printemps...
- candidature pour la future CCATM

Cellule Eau

- Participation aux réunions du Contrat de rivière Dyle

Cellule Chemins et sentiers

- Une dizaine de réunions mensuelles
- Poursuite de la vente des cartes et topo-guides
- Suivi des sentiers « à problème » : sentier du Mayeur (71), sentier du Coulant d'Eau (73)...

Cellule réserve ru Milhoux

- Entretien mensuel de la réserve, avec une équipe de gestion constituée de bénévoles
- Collaboration avec l'équipe pédagogique du Crabe asbl de Jodoigne, pour des travaux d'entretien ponctuels
- Accueil de visiteurs

Cellule Plantes et semences

- Récolte de semences

- Mise en sachets des semences, en pots de plantes
- Ventes et échange des plantes et semences

Autres activités

- Réunions mensuelles (10 dans l'année)
- Édition du bulletin trimestriel (numéro 76 en décembre 2008) par l'équipe de rédaction
- Distribution du bulletin par trente distributeurs bénévoles
- Organisation d'un repas convivial de rencontre des membres effectifs
- Participation aux Jardins d'Aywiers en mai et octobre
- Participation à la braderie de Lasne en juin
- Vente de polos et tee-shirts, cartes postales, semences, nichoirs...
- Mise à jour régulière du site internet
- Participation de différents membres au PCDN
- Participation à des réunions organisées par d'autres associations, dont IEW
- Réflexions des membres de l'AG sur les idées à mettre en œuvre

L'Assemblée Générale a encore approuvé les comptes de l'exercice 2007-2008 et le budget prévisionnel 2008-2009 proposé par le Conseil d'Administration, ainsi que le nouveau siège social qui sera établi au 12, rue du Mouton à 1380 Lasne.

Le nouveau Conseil d'administration a été élu pour les deux prochaines années. Les administrateurs ont réparti les mandats de la manière suivante :

- président : Willy Calleeuw
- secrétaire : Jean-Pierre Haak
- trésorier : Jean Mons
- administrateurs : Philippe Bouché, Jacques Colard, Isabelle De Brauer, Anne Dewael

C'est le verre de l'amitié à la main que s'est terminée cette assemblée.

Willy Calleeuw
Président

La nature de mars à mai



mini kangourou, pour trouver ici un invertébré, là une pousse aussitôt avalés. Si lors de son périple il venait à rencontrer madame mulot, ni une ni deux, monsieur laisse ses préoccupations alimentaires de côté pour séduire la belle. Celle-ci pourra donner naissance, trois semaines plus tard, à une portée de trois à huit jeunes, qui sont eux-mêmes aptes à se reproduire deux mois plus tard.

Elle fleurit tôt, bien avant que les feuilles des arbres ne la maintiennent à l'ombre du-

rant l'été. Plante vivace de 10 à 20 cm de haut, l'**Anémone des bois** (*Anemone nemorosa*), aussi appelée Anémone Sylvie, présente une seule fleur blanche, parfois rose, sur une tige florale grêle. Sur cette



tige, ce ne sont pas des feuilles, mais un involucre de bractées pétiolées qui sont visibles. Les véritables feuilles sortent directement du sol, issues de la souche souterraine. Méfiez-vous de cette jolie plante, car elle présente des parties toxiques.

Dans le sous-bois, une jolie plante est tombée amoureuse d'un hêtre. Elle lui déclare sa flamme : « Voici des fleurs et des feuilles, murmure-t-elle. Et puis voici mon cœur qui ne bat que pour vous » ajoute-t-elle. Elle pourrait dire « mes deux cœurs » en regardant ses deux feuilles curieusement formées. Il s'agit du **Maïanthème à deux feuilles** (*Maianthemum bifolium*), surnommé muguet des dames, qui présente une grappe de petites fleurs blanches inodores, à partir du mois de mai. C'est au pied du hêtre que peut-être vous la verrez.





Ils sont de retour : la migration des

Comme chaque printemps, les batraciens vont quitter leurs abris forestiers pour se rendre par milliers vers les étangs de reproduction.

Ces étangs les ont vus naître il y a 2, 3 ou 4 ans et ces jeunes adultes entreprennent cette année leur première migration printanière. D'autres ont déjà migré 2 ou 3 fois, ou plus, car on estime la longévité des grenouilles et des crapauds à plus ou moins 6 ou 8 ans et celle des tritons à plus de 12 ans... enfin, s'ils ont de la chance, c'est-à-dire s'ils ont évité les nombreux prédateurs, les difficultés climatiques et surtout les voitures sur nos routes.

Qui, en effet, n'a jamais vu l'hécatombe de batraciens écrasés suite au passage d'une seule voiture, répandant autour d'eux la masse sombre de leurs œufs prometteurs d'une jeune génération. A ce rythme-là leur nombre ne peut que décliner !

Que pouvons-nous faire pour préserver ces animaux inoffensifs et utiles

pour nous ?

La meilleure attitude est d'éviter, dès la tombée du jour, d'emprunter les routes de passage pendant ce mois de mars. Il s'agit de la route de la Marache entre le chemin du Pêque et la rue d'Aquinot ainsi que cette rue dans sa partie inférieure, la rue de l'Abbaye, le bas de la



rue du Chêne au Corbeau, le chemin de Couture dans sa zone boisée et le site de Renipont.

Si vous ne pouvez éviter d'y passer, vous pouvez au moins ralentir afin d'épargner un maximum d'animaux et respecter aussi les bénévoles qui travaillent sur la route !

Quant à la rue du Chêne au Corbeau, nous sommes très nombreux à espérer que les barrières, sensées protéger le site en permettant une migration naturelle, seront fermées pendant les nuits de migration, cette opération étant gérée par les services communaux. Nous sommes conscients que cette fermeture gêne les riverains, mais la migration se termine fin mars et ne représente donc un ennui que pendant un maximum théorique de 6 semaines en sachant qu'une migration, dans de bonnes conditions climatiques, peut s'effectuer en 5 nuits. Est-ce possible de supporter cet inconvénient et d'apporter ainsi sa pierre à l'édifice de la protection de notre nature si malmenée ?

Si vous voulez participer au sauvetage de cette migration 2009, vous pouvez prendre contact avec Pascale Lambert (Tél. 0473 97 13 76 ou pascale.lambert2004@skynet.be) qui a besoin d'aide pour ramasser les batraciens au chemin de Couture ; pour la rue

MIEL

OU VINAIGRE

La poursuite des travaux utiles

Les piétons qui empruntent la route d'Ohain, à partir de Lasne, n'auront plus la surprise de voir la fin du trottoir au milieu de la montée. Celui-ci a été aménagé fin 2008, jusqu'au chemin de Dadelane. Désormais, il ne reste que quelques tronçons à réaliser pour atteindre la place Communale à Ohain.



Consultation sur la gestion des déchets

Bravo pour la consultation. Demander l'avis de la population n'est pas habituel chez nous. D'aucuns ont toutefois trouvé certaines questions « peu claires ». La participa-

tion à l'enquête semble avoir été un succès. Quelles sont les conclusions de cette enquête ? Y aura-t-il un parc à conteneurs à Lasne, ou une autre solution sera-t-elle mise en œuvre ?

Les pieds au sec

La commune de Lasne a commandé la réalisation d'un caillebotis sur un tronçon humide du sentier du Bosquet à Ohain. Ce sentier est utilisé notamment par les enfants des écoles qui se rendent au centre sportif en empruntant un trajet



sécurisé et bucolique à la fois. Les premiers échos des usagers sont encourageants, quoique ceux-ci trouvent le tronçon couvert un

peu court, la zone humide dépassant l'espace aménagé. Celui-ci sera complété par la mise en place de bornes didactiques réalisées par l'asbl « La Leçon Verte ». Ces panneaux informeront les usagers sur les paysages traversés et sur la végétation rencontrée.

Compostage des sapins de Noël

Vos sapins de Noël, récoltés par les services communaux, ont été compostés par les ouvriers du Service Travaux, le produit du broyage venant s'ajouter aux diverses récoltes de déchets verts de l'IBW à Basse-Wavre où pas loin de 20 000 tonnes de déchets verts sont traités. Le compost peut être acheté sur place par les particuliers.





batraciens

de l'Abbaye et la route de la Marache au tél. 02 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be. Le ramassage débute dès la tombée du jour (19.30) si la température dépasse les 5 degrés et se poursuit tant qu'il y a des bénévoles disponibles.

A la rue de l'Abbaye nous avons besoin de personnes pour vider les seaux **le matin** ; en effet, à cet endroit, les services communaux placent des bâches pour empêcher les batraciens de traverser cette rue très fréquentée par les voitures ; les animaux tombent dans des seaux qu'il faut vider chaque matin de l'autre côté de la route vers les étangs de reproduction.

Les zones de reproduction à Lasne sont parmi les plus fréquentées de la Région Wallonne : au Chêne au Corbeau nous avons dénombré jusqu'à 8000 batraciens et, l'année dernière, nous avons aidé 1349 batraciens à traverser la route de la Marache (900 crapauds, 230 grenouilles et 219 tritons).

Merci encore à tous ceux qui en 2008 se sont impliqués dans la protection de ces batraciens, maillon indispensable de l'équilibre naturel, et bienvenue à tous ceux qui se motiveront encore cette année et permettront à nouveau la réussite de cette nouvelle migration.

M.N. Cellule Batraciens.

COLLECTES SELECTIVES

SACS BLEUS, PAQUETS DE PAPIERS ET CARTONS à déposer le matin dès 6 heures ou la veille à partir de 18 heures.

MARS

Mardi 10 : sacs bleus (PMC)

Mardi 17 : papiers et cartons

Mardi 24 : sacs bleus (PMC)

AVRIL

Mardi 7 : sacs bleus (PMC)

Mardi 14 : papiers et cartons

Mardi 21 : sacs bleus (PMC)

MAI

Mardi 5 : sacs bleus (PMC)

Mardi 12 : papiers et cartons

Mardi 19 : sacs bleus (PMC)

JUIN

Mardi 2 : sacs bleus (PMC)

Mardi 9 : papiers et cartons

Mardi 16 : sacs bleus (PMC)

Mardi 30 : sacs bleus (PMC)

GROS ENCOMBRANTS

Mercredi 6 mai dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le lundi.

Mercredi 13 mai dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le mardi.

Mercredi 20 mai dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le jeudi.

Mercredi 27 mai dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le vendredi.

En cas de problème, téléphonez au Service Environnement de la Commune, au 02 6340583.

Les dictons du cultivateur

« Taille tôt, taille tard, rien ne vaudra la taille de mars »

« Avril fait la fleur, mai en a l'honneur »

« Rosée de mai, fait tout beau ou tout laid »

Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail et d'éditer régulièrement ce bulletin. Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature.

Nos éditions - nos tee-shirts

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades... et quel plus beau cadeau à offrir aux amis qui viennent vous rendre visite.

• **TOPO-GUIDE N° 1**
«12 PROMENADES À LASNE»

• **TOPO-GUIDE N° 2**
« 14 NOUVELLES PROMENADES »

Prix de chaque topo-guide : 8 € + frais d'expédition de 1,62 €.

Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont de 2,70 €.

• **CARTE 210 km DE PROMENADES À LASNE.**
Prix : 7,50 € + frais d'expédition de 1,08 €.

• **CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS DE LASNE**

Prix noir et blanc : 5 € + frais d'expédition : 1,62 €.

• **CARTES POSTALES EN COULEURS**

la pièce : 0,50 € - par 5 : 2 € - par 10 : 3 € + frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,54 €.

• **POLOS ET TEE-SHIRTS**

100 % COTON avec le sigle de Lasne Nature brodé sur les polos et imprimé sur les tee-shirts.

POLO pour dame, manches courtes, couleur sable Tailles S.M.L. ou XL
Prix : 20 €.

POLO pour homme, manches cour-

tes, couleur olive Tailles S.M.L., XL ou XXL Prix : 20 €.

TEE-SHIRT manches longues, bicolore sable/olive Tailles M.L. Prix : 14€.

TEE-SHIRT manches courtes blanc pour **enfants et adultes**, Prix : 10€ modèles enfants, 14 € modèles adultes.

Renseignements concernant ces vêtements : 0477 216842.
Hors Lasne, les frais d'expédition sont de 1,62 € ; à Lasne, les vêtements sont portés à domicile.

Tous les versements concernant nos éditions sont à effectuer au compte 001-2693758-47 de Lasne Nature à 1380 LASNE.



AGENDA

MARS 2009

Ven 6 Journées Wallonnes de l'Eau animations pour les écoles à la réserve du ru Milhoux. Renseignements auprès de La Leçon Verte au 02 653 22 64.

Dim 8 Journées Wallonnes de l'Eau accueil pour le public à la réserve du ru Milhoux à 10 h et à 14 h. Renseignements et inscriptions au 02 633 27 64.

Sam 14 Balade nocturne à la découverte des chouettes, des batraciens et du ciel. Organisation de Natagora BW, inscription au 02 654 18 44.

Dim 15 Entretien de la Réserve du Ru Milhoux RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Rejoignez-nous pour quelques heures. Informations ? Tél. 02 653 55 79

Jeu 26 Réunions mensuelles de Lasne Nature au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.

Sam 28 Balade nocturne guidée par Renaud Delfosse. Départ à 20 h de la place Communale à Ohain. Participation gratuite pour les membres de Lasne Nature, 2 € pour les autres.

AVRIL 2009

Dim 19 Entretien de la Réserve du Ru Milhoux RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79

Jeu 30 Réunions mensuelles de Lasne Nature au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.

MAI 2009

Ven 1 Les Jardins d'Aywiers chaque jour de 10 h à 18 h. Thème: «La rose : coup de coeur de ce printemps». Lasne Nature sera présente sur le site.

Dim 17 Entretien de la Réserve du Ru Milhoux RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79

Jeu 28 Réunions mensuelles de Lasne Nature au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.

JUIN 2009 (provisoire)

Dim 21 Entretien de la Réserve du Ru Milhoux RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79

Jeu 25 Réunions mensuelles de Lasne Nature au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.

Vous pouvez nous atteindre par téléphone, Fax ou courriel :

Président : Willy CALLEEuw : 02 633 24 66.

Secrétaire : Jean-Pierre HAAK : 02 652 59 14 ou 0477 21 68 42

Trésorier : Jean MONS 02 633 27 91

Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire : Stéphane GALLOIS Tél.: 02 633 38 22 ou urbanisme@lasne-nature.be

Cellule Sentiers : Jacques COLARD : 02 353 02 44 ou sentiers@lasne-nature.be

Réserve du Ru Milhoux : Erik SEVERIN (Conservateur) 02 653 55 79 après 20 h.

Cellule Mobilité : Jean Pierre HAAK : 02 652 59 14 ou 0477 21 68 42 ou mobilite@lasne-nature.be

Cellule Eau, pollutions : Alain CHARLIER : 02 633 41 93 (le soir) ou eauetpollutions@lasne-nature.be

Cellule Batraciens : Micheline NYSTEN : 02 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be

Cellule Écoles-Nature : Monique LOZET : 02 653 22 64.

Cellule Plantes et semences : Valérie REGNIER 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Rédaction : Willy CALLEEuw : 02 633 24 66

Siège social :

12, rue du Mouton 1380 Lasne
Téléphone et fax de l'asbl : **02 633 27 64**
E-mail : secretariat@lasne-nature.be
Site internet : www.lasne-nature.be

Comptes en banque :

POUR LES COTISATIONS **001-2326233-55** de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE.

POUR TOUTES LES PUBLICATIONS de Lasne Nature **001-2693758-47** de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE

Les mots croisés de JS

SOLUTION DU N° 76

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	C	O	M	P	O	S	T	A	G	E
2	R	E	A	S	S	U	R	E	U	R
3	E	U	T	S	P	I	R	E	E	
4	C	F	M	U	E	E	R	S		
5	E	M	O	E	R	E	R	I		
6	R	I	E	U	S	E	T	E	P	
7	E	N	T	E	O	O	E			
8	L	U	T	T	E	R	R	I	L	
9	L	I	R	A	I	T	I	V	E	
10	E	T	E	R	N	E	L	L	E	S

GRILLE N° 77

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

1. Rousserolle. 2. Période géologique. 3. Bien utile en hiver – Mises en ordre. 4. Commune aux insectes et aux limaces – En Flandre Occidentale. 5. Arrivées parmi nous – Balcon fermé. 6. Celés – Soigne ses plantes. 7. Métal proche du platine – Un jour d'hiver peut l'être. 8. Se moquer. 9. État musulman – Argile. 10. Arme blanche – Négation.

VERTICALEMENT

1. Roses sauvages. 2. Il est bon de l'être sur nos sentiers – Possessif. 3. Sommets – Sport. 4. Dermatoses – Amusé. 5. Bagatelle – Célèbre pour ses tapisseries. 6. Avance – Vents froids. 7. Arriver d'une façon inattendue. 8. Série de projectiles – Désinfectes. 9. Celles des araignées sont remarquables – Préfixe négatif. 10. Un tel jour d'hiver nous réjouit.